

PIECES A FOURNIR RELATIVES AU VERSEMENT DE LA PRIME HORS BORNES A LA DEMANDE :

→ A la fin des travaux d'installation, le demandeur devra mettre en ligne sur [la plateforme ADVENIR](#) :

- [La facture](#) OU le **PV de réception** OU le **contrat de location** établi sur la base du devis et faisant apparaître clairement la réduction.

- [L'attestation sur l'honneur](#) de fin de travaux signée par le bénéficiaire et l'installateur.

- Une photo après travaux de l'installation du point de recharge** (une photo antérieure aux travaux serait un plus).

- Les [informations bancaires](#) de la personne qui reçoit la prime (installateur ou client).

- Le signal de [transmission](#) des données de [téléopération](#) le cas échéant.

- Le [certificat](#) de connexion pour l'interopérabilité avec la plateforme [GIREVE](#).

- Un document attestant de la [qualification](#) de l'installateur.

- un document attestant la demande d'un particulier ou d'une entreprise auprès de la collectivité pour les demandes à l'acte.

Après validation du dossier, la prime sera alors versée dans un délai de 45 jours.

Dans le cas où le projet est abandonné, reporté ou que le devis est modifié, à tout moment, vous avez la possibilité de supprimer une demande de prime signée ou non.

⚠ L'ensemble des pièces sera à télécharger en un seul PDF lors de la demande de prime.